



Objet : changement de compteur

Madame, Monsieur,

En tant que gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'électricité qui alimente votre logement, nous procédons actuellement au **déploiement des compteurs communicants de type Linky** sur l'ensemble de notre réseau.

Dans ce cadre, une opération de remplacement de votre compteur électrique sera réalisée exclusivement par nos agents.

Notre intervention sera programmée prochainement et vous serez averti par un courrier.

Cette intervention durera environ 30 minutes et entraînera une coupure temporaire de l'alimentation électrique de votre installation.

Aucun frais ne vous sera facturé : cette opération est entièrement prise en charge par nos services.

Afin de faciliter le travail de notre technicien, nous vous remercions de bien vouloir libérer l'accès à votre compteur, si celui-ci n'est pas aisément accessible.

Si votre compteur est situé à l'intérieur de votre propriété (et non sur le domaine public ou dans les communs), nous vous remercions de bien vouloir nous contacter au 05 56 25 12 11 afin de fixer un rendez-vous.

Pour toute question ou information complémentaire, notre équipe reste à votre disposition du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, au 05 56 25 12 11.

Des informations supplémentaires sont disponibles au verso de ce courrier.

En vous remerciant par avance pour votre collaboration et pour l'accueil que vous réserverez à notre technicien.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction

Pourquoi un nouveau compteur ?

Dans le cadre de sa mission de service public, la Régie de Bazas adapte les infrastructures pour répondre aux évolutions des besoins de la société en matière d'énergie, de technologies et de réglementations, et cela pour continuer d'alimenter à chaque instant les particuliers, les entreprises et les collectivités.

Les compteurs communicants sont nécessaires pour l'avenir des réseaux électriques. Contrairement aux compteurs actuels, ils ouvrent les possibilités de produire et consommer différemment.

Comment ça marche ?

Le nouveau compteur mesure la consommation globale d'électricité du foyer en kilowattheures. Il ne peut pas enregistrer le détail des consommations électriques des appareils, pas plus que des informations personnelles. Les données sont récupérées 1 fois par jour et envoyées 1 fois par mois uniquement à votre fournisseur d'électricité pour la facture. Pour cela, le compteur envoie et reçoit des informations via les câbles électriques par CPL (Courants Porteurs en Ligne), une technologie utilisée depuis plus de 50 ans, notamment pour envoyer le signal « heures creuses » aux compteurs électriques, et pour des usages domestiques (babyphone, box Internet, volet roulant électrique...).

Quels + pour vous, consommateur ?

- Des interventions simplifiées et plus rapides :
 - En cas d'emménagement, vous aurez l'électricité en moins de 24 heures ;
 - En cas de panne, le diagnostic sera facilité : l'électricité sera rétablie plus vite.
- Le relevé de vos consommations s'effectuera désormais à distance, et sans dérangement.
- Une baisse du prix de nombreuses prestations (augmentation de puissance, mise en service...).

Ce changement de compteur est-il obligatoire ?

Oui. Il est indispensable et encadré par la loi. Ce matériel est mis à votre disposition et ne vous appartient pas. L'accès à chaque compteur est inscrit dans les conditions générales de vente du contrat d'électricité.

Fabriqué en France !

Le compteur Linky est fabriqué dans six usines en France. Il a été testé et approuvé par des laboratoires certifiés et indépendants, et possède le label réglementaire CE.

Tout savoir sur l'installation du nouveau compteur



30 minutes en moyenne d'intervention Brève coupure de votre alimentation en électricité. Certains appareils (rاديoreveil, four, box Internet...) peuvent nécessiter d'être remis à l'heure ou relancés.

En général aucun travaux d'aménagements ne sont nécessaires. Emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien compteur. Si des travaux sont nécessaires, ils seront pris en charge intégralement par la Régie de Bazas.

Intervention assurée par un technicien de la Régie de Bazas.

L'installation du compteur Linky ne modifie pas votre contrat d'électricité. Dans le cadre de l'intervention, le technicien vérifiera également le réglage de votre disjoncteur, s'il peut y accéder.